

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le rapport fait suite à la saisine de la Région, interrogeant les « conditions locales de réussite pour apporter des solutions les plus appropriées aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification ». Il se concentre plus sur le raccrochage que sur le décrochage scolaire et, conformément aux compétences de la Région, axe ses propositions au-delà du collège. Il examine diverses initiatives menées dans la Région ou ailleurs en France et émet un certain nombre de préconisations. Il comporte 7 parties.

1 Eléments de contextualisation

- Définition du décrochage : le Ministère de l'Education Nationale entend par décrocheur scolaire " un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat).
- Caractéristiques des élèves décrocheurs et rappel du contexte européen, national, régional.

2 Le décrochage dans la formation initiale

- Un décrochage multifactoriel auquel s'oppose une mobilisation déjà réelle dans le système éducatif

3 Les acteurs du repérage et de la remédiation dans le champ de la formation initiale.

4 Les initiatives innovantes de raccrochage

- Description de dispositifs : nouveaux parcours de réussite, parcours deuxième chance, apprentis d'Auteuil et analyse transversale des dispositifs.
- Les écoles : EPIDE, l'école de la deuxième chance et les écoles de Production, «un dispositif à explorer ».

5 Autres solutions : le service civique, les chantiers éducatifs et d'insertion.

6 Le nouveau droit au retour en formation créé par décret en 2014 pour les jeunes de 16 à 25 ans

- Un accompagnateur dédié tout au long du parcours.
- Un retour en formation « classique », en CFA ou dans les programmes « Région » avec problématique des places disponibles.
- une solution innovante qui a fait ses preuves : les lycées deuxième chance.

7 Conclusion et préconisations : une politique de mobilisation et de coordination locale

Nécessité d'une évolution des systèmes éducatifs vers plus de **souplesse**, adaptation aux jeunes actuelles, utilisation des nouvelles technologies et ouverture vers l'extérieur. La formation des enseignants doit intégrer la dimension éducative.

Il faut, sur un territoire géographique à délimiter, organiser une **coordination** des acteurs pour établir un diagnostic des besoins et permettre le montage de projets transversaux.

Il faut **diversifier** les offres de stages, de missions, de chantiers pouvant s'articuler dans un parcours avant l'entrée dans une action longue, qu'elle soit "apprentissage ou action type "programme régional".

Les appels à projets doivent abandonner la procédure des "marchés publics" et expérimenter les possibilités du « Service d'Intérêt Economique Général » (SIEG).

L'**innovation** doit aussi porter sur une ouverture, au-delà des organismes de formation, vers les associations et les clubs de toutes sortes qui peuvent présenter des solutions de raccrochage des jeunes par des expériences valorisantes et socialement utiles. L'engagement des personnes et des organismes exige d'être relayé par des financements stables dans la durée.

Le CESER remarque que l'appellation "expérimentation" est rarement suivie d'une généralisation et que la pérennité des organismes ne peut s'appuyer sur une course aux "appels à projets".

La lutte contre le décrochage appelle tous les acteurs de la société civile, aux côtés des pouvoirs publics, à s'unir pour mobiliser les financements et les énergies au service des jeunes.

Le monde actuel exige de la performance, de plus en plus de qualifications. A l'inverse de périodes antérieures, il n'existe plus dans les entreprises de "postes doux" permettant de donner une place à des personnes en situation de fragilité, « non compétitives ». Pour tous les acteurs économiques et sociaux, offrir un avenir aux jeunes les plus éloignés de l'emploi constitue un véritable enjeu.

La double compétence dont a hérité récemment la Région en matière d'orientation (SPRO) et de décrocheurs (coordination et animation des PSAD) justifie pleinement l'ouverture par le Conseil Régional d'un grand chantier d'élaboration d'un schéma régional du "raccrochage" pour la réussite de toutes les personnes en situation de décrochage.

CGT Pays de la Loire

LA LETTRE DU CESER

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Didier ROBERT

Prévenir le décrochage scolaire comme lutter contre l'échec scolaire sont des thèmes qui devraient rassembler un consensus parmi nous tous. Nous sommes tous intéressés par la réussite de nos enfants comme ceux des autres. Ne dit-on pas que l'avenir de notre société est notre jeunesse ?

L'objectif de dépasser le constat et de rechercher les causes du décrochage scolaire est en partie atteint, mais un absent dans ce projet : l'Etat par ses moyens humains et financiers.

Devant les profondes mutations du travail et de la vie sociale en cours et à venir, l'intervention de l'Etat commande de mettre tous les moyens nécessaires pour que le niveau de connaissance soit le plus élevé possible et que les savoirs comprennent des bases et des méthodes permettant d'apprendre par soi-même et de se former en permanence.

En même temps qu'un lieu de transmission des savoirs et des raisonnements, l'école, dès le préélémentaire, doit aider à l'apprentissage des comportements et à l'élargissement de l'horizon culturel de tous. L'école doit assurer à chaque jeune, à la fois l'accès à la culture et à la citoyenneté et l'acquisition d'une formation générale et professionnelle débouchant, à terme, sur une qualification reconnue en l'associant à son orientation, afin d'être acteur de son projet professionnel.

Pour permettre la réussite de tous nos enfants, la gratuité et une offre égalitaire en matière de culture commune doivent être garanties dans un cadre national d'un grand service public de l'école en lien avec l'intervention de la REGION, des DEPARTEMENTS et des COMMUNES.

La CGT, comme le rapport, rappelle la nécessité d'un accompagnement global et individuel des jeunes qui passe par le travail sur les freins périphériques, l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle sur la formation continue avec un travail de coopération et de partenariats avec des interrogations sur le service civique et l'EPIDE.

La CGT souligne les difficultés rencontrées par les professionnels de l'insertion face à la montée en charge du nombre de jeunes en accompagnement, le manque de moyens pour assumer leurs missions, la multiplication des dispositifs et des procédures, le manque de places sur les dispositifs de formation financés par la Région, le travail dans l'urgence pour faire face à des situations extrêmement difficiles et parfois l'absence de solution.

Nous comprenons qu'un travail doit être mené pour revaloriser les métiers dits en tension afin de les rendre plus attractifs, de mettre en marche l'ascenseur social afin de permettre aux jeunes d'avoir de réelles perspectives d'évolution professionnelle ; mais attention de ne pas utiliser le décrochage pour compenser un manque de main d'œuvre.

Et aujourd'hui, après la suppression des postes de RASED ou des ZEP, la réforme des collèges n'augure rien de bon et que dire des classes en sureffectif ? Les suppressions d'emplois représentent autant de moyens de proximité en moins dans les écoles, collèges, lycées pour assurer l'ensemble des enseignements obligatoires, pour faire vivre des projets éducatifs.

Ce sont des moyens en moins pour apporter des réponses sociales pour, d'une part, combattre les inégalités sociales qui pèsent sur le fonctionnement des différentes institutions et, d'autre part, garantir une plus grande mixité sociale avec un même droit pour tous à l'éducation, à la formation, demeurant un enjeu majeur comme réponse aux causes du décrochage.

Prévenir le décrochage scolaire (problème éducatif, politique, social et économique) ne pourra réussir que si d'autres moyens humains et matériels sont donnés et en n'oubliant pas d'y intégrer les représentants des salariés des différents secteurs concernés.

Notre groupe votera cet avis avec les réserves émises, tout en reconnaissant le travail de recherche effectué sur les causes et une approche régionale de solutions.

VOTES : l'avis a été adopté par 79 voix pour, et 4 contre, 3 abstentions.